

LA VAE DOCTORAT

Tous les diplômes nationaux sont accessibles par la validation des acquis. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'**obtenir un diplôme** en fonction des acquis de l'expérience.

Par la VAE, vous envisagez d'obtenir un diplôme sans en suivre les enseignements en démontrant que vous avez acquis les mêmes connaissances et compétences par la voie de l'expérience professionnelle, des formations suivies, des publications et participation à des travaux de recherche.

1) L'accueil, information, orientation

Un premier niveau d'information est disponible sur le site du SUFCO : <http://sufco.univ-montp3.fr/>, rubrique : VALIDER SES ACQUIS.

2) Recherche d'un tuteur (Professeur ou Maître de Conférences HDR) auprès des Ecoles Doctorales et annuaire de la recherche

3) Le dossier de recevabilité et l'avis une fois le courrier d'acceptation circonstancié obtenu auprès du tuteur VAE

Le dossier est à télécharger sur le site du SUFCO et il est accompagné :

- des textes réglementaires de la VAE,
- d'une liste des documents à produire.

Ce dossier de recevabilité est à compléter avec soin et à adresser au SUFCO par courriel vae@univ-montp3.fr et par voie postale, à l'attention du Pôle VA/DAEU, SUFCO – Université Paul-Valéry – Bat. B, 4eme étage, 34199 Montpellier, Cedex 5.

S'il est incomplet, votre demande ne pourra être examinée.

Après une étude de la recevabilité et la présentation de votre demande auprès du directeur de l'école doctorale concernée, vous êtes informé de l'avis recueilli et vous décidez ou non de poursuivre la démarche.

En cas de poursuite, vous vous engagez par la signature d'un contrat et le règlement de la prestation.

4) L'engagement et le déroulement de la démarche

Les candidats qui souhaitent obtenir le diplôme de doctorat devront présenter un mémoire VAE devant un jury.

Suite à cet entretien, le jury délibère et décide de l'attribution ou non du diplôme.

Pour obtenir une VAE, l'inscription préalable au diplôme est obligatoire.

5) TARIF, selon vote du Conseil d'Administration de l'Université Paul Valéry 3000 € + droits d'inscription à l'Université

Si vous avez la possibilité d'obtenir un financement des frais de validation des acquis par votre employeur ou dans le cadre du congé VAE, merci de nous en informer.